

DEPARTEMENT DE LA CORREZE
Mairie
19500 MEYSSAC
TEL 05.55.25.40.20

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

L'an deux mille vingt deux et le 12 du mois de janvier à 19 heures, le conseil municipal de Meyssac, dûment convoqué par Christophe CARON, Maire s'est réuni à la salle de Versailles (mesures COVID)

Membres en exercice : 15

Membres présents : 10

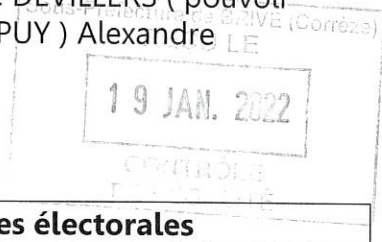
Membres votants : 14

PRESENTS : CARON Christophe, MACHE Pierre, LARCIER Stéphane, Isabelle VIRONDEAU, Nicolas TARDIF, Stéphane FARGE, Emmanuelle DUPUY, Murielle GENTE, Marie-Laure LEGER, Hervé BONAUD

MEMBRES ABSENTS EXCUSES : Isabelle SEGUY (pouvoir Stéphane LARCIER) Stéphanie CISCARD (pouvoir Isabelle VIRONDEAU) Dominique DEVILLERS (pouvoir Christophe CARON) Ivan RICORDEL (pouvoir Emmanuelle DUPUY) Alexandre TRONCHE

Secrétaire de séance : Murielle GENTE

Date de convocation : 07 janvier 2022



DELIBERATION N° 2022.04 commission de révision des listes électorales

Monsieur le Maire reprend la délibération n° 2020.22 qui déterminait la composition de la commission de révision des listes électorales.

Il indique que par suite de la démission de Pierre-Marie LAVAL et de l'installation d'Hervé BONAUD en qualité de conseiller municipal, il convient de revoir la composition de cette commission.

Il rappelle que la commission de contrôle des listes électorales a deux missions :

- elle s'assure de la régularité de la liste électorale, en examinant les inscriptions et radiations intervenues depuis sa dernière réunion,
- elle statue sur les recours formés par les électeurs contre les décisions de refus d'inscription ou de radiation prises à leur égard par le maire.